



BUDGET PRIMITIF 2024 - RAPPORT EXPLICATIF

Suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors du conseil municipal du 18 décembre 2023, il vous est désormais demandé de vous prononcer sur le projet de budget primitif 2024 de la Ville (budget principal et ses deux budgets annexes).



1. PRESENTATION DES PRINCIPALES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2024 ET DE SES GRANDS EQUILIBRES

QUE RETENIR DES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2024 ?

Dans un contexte économique qui s'est particulièrement tendu depuis le début de l'année 2023, la Ville de Talence a dû et su s'adapter, notamment pour préserver les équilibres de sa section de fonctionnement.

Dans ce contexte, la Ville de Talence fait tout de même le choix, pour la neuvième année consécutive, de ne pas augmenter les taux d'imposition et de poursuivre son ambitieux programme d'investissement.

Au budget primitif 2024, ce sont un peu plus de 2 M€ de charges supplémentaires qui pèseront sur la section de fonctionnement de la Ville, mais contrairement à l'année précédente, les recettes de fonctionnement devraient évoluer dans des proportions similaires, **permettant de stabiliser les soldes d'épargne.**

Bien que les contraintes budgétaires restent fortes, **la Ville de Talence se doit de poursuivre son action de proximité au service des Talençais, de continuer à soutenir fortement les acteurs sociaux et associatifs et d'investir pour l'attractivité du territoire et la transition écologique.**

La Ville de Talence fait donc le choix d'investir plus de 100 M€ entre 2024 et 2028, pour offrir aux Talençais des équipements adaptés, rénovés et à la performance environnementale améliorée. **L'exercice 2024 sera marqué par la fin des paiements de trois projets finalisés en 2023, la poursuite des études de nombreuses autres opérations et le lancement des travaux du Grand Peixotto-Margaut.**

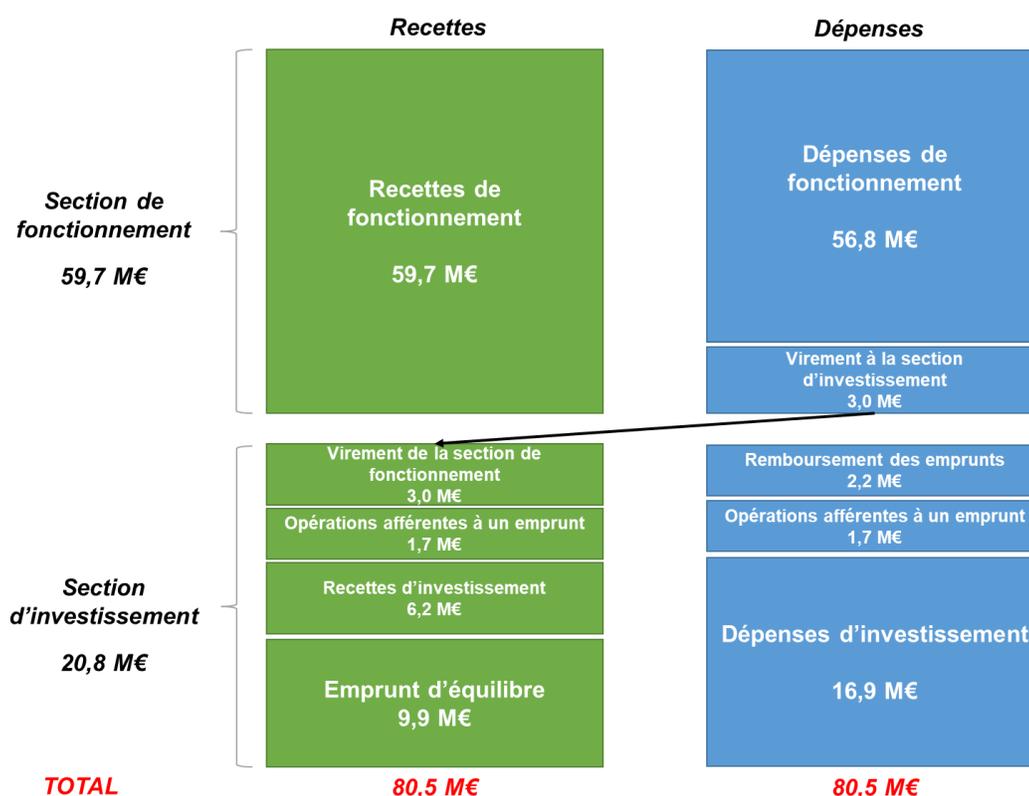
L'effort en faveur de la transition écologique et de la sobriété énergétique est même encore renforcé (par rapport à ce qui était prévu les années passées), notamment sur les groupes scolaires (cours et bâtiments).

Avec l'éducation, seront également priorités des secteurs tels que l'environnement, le cadre de vie, le vivre-ensemble et l'accompagnement des plus fragiles.

Il importe d'indiquer qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, la collectivité change de nomenclature comptable en passant de la M14 à la M57, impliquant notamment :

- Une évolution de la maquette budgétaire ;
- Quelques changements d'imputation comptable (nécessitant des retraitements pour pouvoir comparer les budgets primitifs 2023 et 2024).

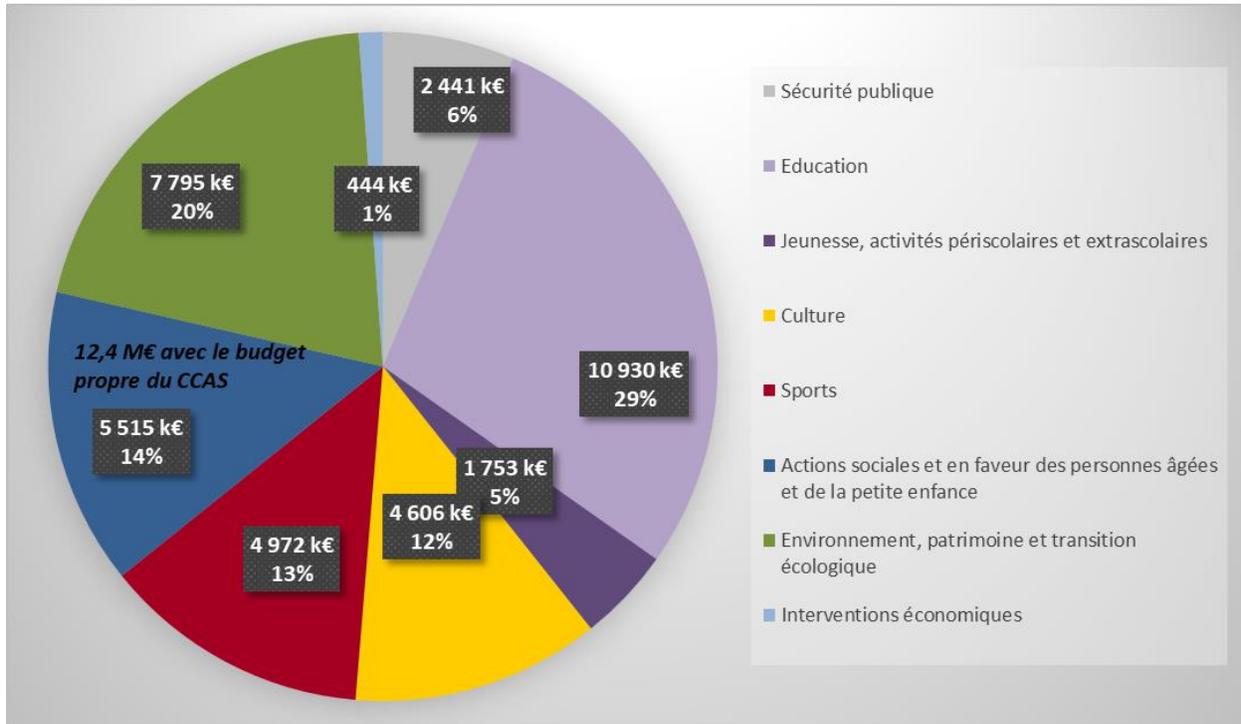
Autre précision importante, étant donné que le vote du budget primitif 2024 intervient avant l'adoption du compte administratif 2023, les résultats et restes à réaliser constatés seront repris ultérieurement. **Le total des crédits ouverts (n'intégrant donc pas les restes à réaliser) est de 80,5 M€ pour l'année 2024.**



Entre les budgets primitifs 2023 et 2024, hors reprise des excédents des années passées, les crédits ouverts sont plutôt en diminution, sous l'effet de la baisse de ceux inscrits en section d'investissement (finalisation de 3 grands projets en 2023 et entrée dans une phase de conception des autres grands projets sur l'exercice 2024).

	BP 2023	PROJET BP 2024	Evo. BP 2023/2024
FONCTIONNEMENT	57 235 k€	59 729 k€	4,4%
INVESTISSEMENT	33 222 k€	20 755 k€	-37,5%
TOTAL	90 457 k€	80 484 k€	-11,0%
Excédents reportés en fonctionnement	0 k€	0 k€	so
Excédents reportés en investissement	10 441 k€	0 k€	-100,0%
TOTAL hors excédents reportés	80 016 k€	80 484 k€	0,6%

En termes de répartition de ces crédits (hors administration générale), **le premier poste de dépenses reste toujours l'éducation. Priorité des priorités de la Ville de Talence, le fonctionnement, l'entretien et la réhabilitation de nos écoles nécessitent un budget d'environ 11 M€ pour l'exercice 2024, porté à quasiment 13 M€ si on y ajoute les activités périscolaires et extrascolaires.**



Ce sont en effet près de 2 700 enfants accueillis tous les jours au sein des 8 écoles maternelles, 6 écoles élémentaires et 2 écoles primaires de la Ville. Ces dernières années, la Ville a aussi ouvert 5 centres de loisirs, avec une fréquentation toujours en hausse. Les 18 accueils périscolaires sont aussi très largement fréquentés (plus de 1 800 enfants inscrits). Au total, sur cette thématique, près de 280 agents travaillent au quotidien au service des enfants, en partenariat et dans la continuité de l'Education nationale. L'année 2024 verra aussi la poursuite des études du projet de réhabilitation et extension du groupe scolaire Camus (150 k€), ainsi que le début de l'opération « plan cours d'école » (220 k€).

Au côté de la Ville, il importe de souligner le travail indispensable d'autres structures telles que Ludiloisirs, le CAJ ou les centres sociaux, qui œuvrent aussi sur ces questions relatives à l'éducation des plus jeunes.

En lien très étroit avec cette communauté éducative, les cuisines centrales fournissent chaque jour environ 2 800 repas, en liaison chaude et avec une part de produits bio qui ne cesse d'augmenter pour atteindre aujourd'hui environ 30 %. Rappelons qu'un des projets d'investissement du mandat concerne la construction d'une nouvelle cuisine centrale. Sur l'exercice 2024, les études se poursuivront (130 k€).

Second poste de dépenses pour le budget de la Ville, **les crédits affectés à la préservation de l’environnement et de notre cadre de vie, à l’entretien du patrimoine et à la transition écologique s’élèvent à près de 8 M€**. L’année 2024 sera notamment marquée par le début des travaux sur les châteaux Peixotto et Margaut (3 000 k€), ainsi que du château des Arts (800 k€). L’aménagement et la végétalisation des 7 places publiques se poursuit (1 560 k€). Sur l’ensemble de ces questions, ce sont aussi et surtout plus de 100 agents affectés au centre technique municipal (CTM), au service environnement et paysages, à la voirie et aux bâtiments, qui participent à la réalisation des travaux de sobriété énergétique (500 k€), à l’entretien du patrimoine (1 750 k€), à la végétalisation de la Ville (263 k€, en dehors des places) et à l’installation de nouvelles aires de jeux pour enfants (150 k€).

Viennent ensuite le sport et la culture. Pour faire fonctionner tous nos équipements (stade nautique, stades et salles, forum, médiathèques...), proposer des animations, faire vivre nos associations et lancer d’autres projets d’investissement (notamment dans le domaine culturel pour cette mandature), **ce sont près de 10 M€ de crédits qu’il est nécessaire d’inscrire au budget primitif 2024**. 180 agents y travaillent au quotidien et 37 associations sportives et culturelles sont financées par la Ville (pour un peu plus de 1 M€). Dans ce secteur, après le sport (réhabilitation du stade nautique, skatepark, couverture d’un terrain de tennis et de deux terrains de padels...), les projets sont désormais axés sur la culture. Outre la réhabilitation du château des Arts (qui accueillera l’ensemble des activités culturelles proposées par la Ville, dont l’école municipale de musique et de danse), il est prévu de poursuivre sur l’année 2024 les études pour la construction d’une salle de diffusion (100 k€) et la création d’un planétarium (80 k€).

Bien évidemment, l’un des fils rouges de l’action de la municipalité reste le secteur social, avec un budget global de 12,4 M€ entre celui de la Ville et celui du CCAS. L’accompagnement de la Ville aux côtés des plus fragiles d’entre nous est une priorité constante. Les augmentations de la subvention annuelle de la Ville au profit du CCAS sur les dernières années en attestent.

	2021	2022	2023	2024
Subvention totale	3 850 000 €	4 050 000 €	4 700 000 €	4 100 000 €
<i>dont CAF (par le biais du CEJ)</i>	630 000 €	630 000 €	0 €	0 €
<i>dont participation nette de la Ville</i>	3 220 000 €	3 420 000 €	4 700 000 €	4 100 000 €

2. UNE SECTION DE FONCTIONNEMENT ENCORE SOUS TENSION ET DES SOLDES D'ÉPARGNE STABILISÉS

QUE RETENIR DES ORIENTATIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2024 ?

Dans un contexte financier qui reste extrêmement tendu, la Ville de Talence fait le choix, pour la neuvième année consécutive, de ne pas augmenter les taux d'imposition. D'autres grandes lignes directrices ont guidé à déterminer les équilibres de la section de fonctionnement de ce budget primitif 2024 :

- **Renforcer notre soutien financier aux secteurs associatifs et sociaux ;**
- **Améliorer l'offre de services publics proposée aux Talençais, tout en maîtrisant au maximum l'évolution de nos dépenses de fonctionnement.**

Dans ce contexte inflationniste, notre objectif principal est de maintenir le niveau de soldes d'épargne. Au budget primitif 2024, ce sont un peu plus de 2 M€ de charges supplémentaires qui pèseront sur la section de fonctionnement de la Ville, mais contrairement à l'année précédente, les recettes de fonctionnement devraient évoluer dans des proportions similaires, **permettant ainsi de stabiliser les soldes d'épargne aux alentours de 3 M€.**

2.1 Une évolution des dépenses de fonctionnement qui reste forte

Jusqu'en 2022, la Ville de Talence avait réussi à maintenir l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement (+1,2 % par exemple entre les budgets primitifs 2021 et 2022). Depuis 2023, cet exercice est rendu beaucoup plus compliqué avec l'inflation, les revalorisations successives des charges de personnel et les attentes et besoins toujours plus nombreux de la population. **Au budget primitif 2023, les dépenses réelles de fonctionnement étaient ainsi en progression de 10,3 % pour s'élever à 54 263 k€.**

Pour le budget primitif 2024, les perspectives sont légèrement différentes, avec une évolution plus mesurée de ces dépenses (+4,6 %), mais restant toutefois encore importante. Ce sont en effet un peu plus de 2 M€ de charges supplémentaires qui pèseront sur la section de fonctionnement de la Ville (contre +5 M€ en 2023 avec la multiplication par deux des prix de l'énergie), avec :

- L'ouverture sur une année pleine du stade nautique : +0,3 M€ de charges courantes et +0,3 M€ de charges de personnel ;
- La nouvelle revalorisation de la rémunération du personnel : +1,0 M€ (dont l'augmentation du point d'indice sur une année pleine et l'ajout de 5 points sur toutes les grilles indiciaires) ;
- Des créations de poste pour améliorer l'offre de services publics : +0,6 M€ ;
- Un soutien financier renforcé et renouvelé au secteur associatif et au CCAS ;
- Des charges financières nouvelles liées à la remontée des taux et à l'emprunt de 5 M€ contracté sur l'exercice 2023 : +0,3 M€.

Au budget primitif 2024, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent ainsi à 56 752 k€ :

	BP 2023	PROJET BP 2024	Evo. BP 2023/2024
Dépenses de fonctionnement	57 235 k€	59 729 k€	4,4%
Chapitre 011 - Charges à caractère général	9 586 k€	10 007 k€	4,4%
Chapitre 012 - Charges de personnel	28 310 k€	30 211 k€	6,7%
Chapitre 014 - Atténuations de produits	7 169 k€	7 178 k€	0,1%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	8 442 k€	8 343 k€	-1,2%
Chapitre 66 - Charges financières	710 k€	966 k€	36,1%
Chapitre 67 - Charges spécifiques	15 k€	14 k€	-4,8%
Chapitre 68 - Dotation aux amortissements et provisions	31 k€	31 k€	0,0%
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	0 k€	0 k€	so
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	1 198 k€	768 k€	-35,9%
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	1 775 k€	2 209 k€	24,5%
soit dépenses réelles de fonctionnement	54 263 k€	56 752 k€	4,6%
soit dépenses imprévues	0 k€	0 k€	so
soit dépenses d'ordre de fonctionnement	2 972 k€	2 977 k€	0,2%

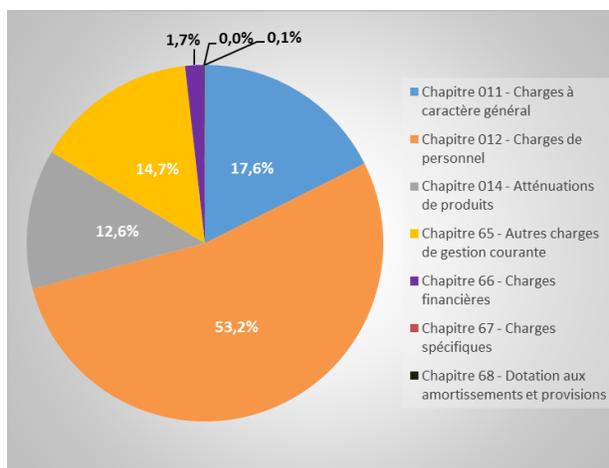
Dans le même temps, les recettes de fonctionnement progressent dans des proportions similaires (+4,4 %), pour atteindre (y compris opérations d'ordre) 59 729 k€. Conformément aux objectifs fixés, la Ville réussit à maintenir entre les budgets primitifs 2023 et 2024 le niveau des virements à la section d'investissement (opérations d'ordre), qui passent de 2 972 k€ à 2 977 k€.

Ils se décomposent ainsi :

- Virement à la section d'investissement (chapitre 023) : 768 k€
- Dotation aux amortissements (chapitre 042 – opérations d'ordre) : 2 209 k€

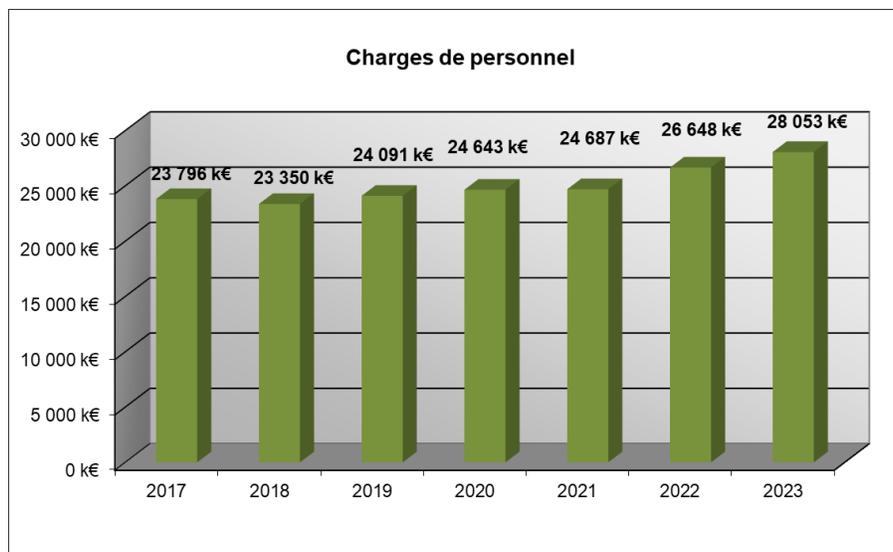
Avec le changement de nomenclature comptable (passage de la M14 à la M57 au 1^{er} janvier 2024), la répartition des dépenses réelles de fonctionnement au sein des différents chapitres évolue quelque peu. Certains crédits jusque-là inscrits au chapitre 67 (subvention au budget annexe des transports notamment) le sont désormais au chapitre 65.

Pour le reste, la composition de ces dépenses reste comparable au budget 2023. Les charges de personnel en constituent encore plus de la moitié (53,2 %). Viennent ensuite les charges à caractère général, les autres charges de gestion courantes (principalement les subventions versées aux associations, au CCAS et au budget annexe de la régie des transports) et les atténuations de produits (reversements à Bordeaux Métropole, notamment dans le cadre de la mutualisation du service informatique).



Chapitre 012 – Charges de personnel

Cela fait maintenant deux ans (notamment sous l'effet des différentes mesures prises par l'Etat) que la masse salariale évolue de manière plus importante :



C'est sur l'exercice 2022 que cette augmentation a été la plus conséquente (+7,9 %, soit +2,0 M€), en raison notamment :

- De la hausse de 3,5 % du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 : +0,5 M€ ;
- De la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP - Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) au 1^{er} février 2022 : +0,35 M€ ;
- De la revalorisation du Smic et des grilles de catégorie C : +0,3 M€ ;
- Du versement de la prime inflation : +0,1 M€.

En 2023, les charges de personnel étaient encore en hausse (+2,8 %), pour atteindre un peu plus de 28 M€. On explique en grande partie cette évolution par l'application des mesures salariales (dont la revalorisation au 1^{er} juillet 2023 de 1,5 % du point d'indice, la refonte des grilles indiciaires et l'augmentation du Smic).

Au budget primitif 2024, il est prévu une augmentation plutôt importante des charges de personnel (+6,7 %, soit +1,9 M€). Elles s'élèvent à 30 211 k€ (contre 28 310 k€ au BP 2023).

Environ la moitié de cette évolution de la masse salariale s'explique par les différentes mesures de revalorisation décidées par l'Etat :

- L'impact de la hausse sur une année pleine du point d'indice (+1,5 % depuis le 1^{er} juillet 2023) est estimé au total à 0,35 M€ ;
- La revalorisation des catégories C et B sur une année pleine représente un coût total de 0,1 M€ ;
- L'ajout de 5 points d'indices majorés pour tous les agents publics (titulaires et contractuels) à compter du 1^{er} janvier 2024 est évalué à 0,35 M€.

A compter du 1^{er} janvier 2024, une hausse de la part patronale de la cotisation CNRACL (régime de retraite des fonctionnaires) est aussi prévue (de 30,65 % à 31,65 %), soit une charge supplémentaire estimée à 0,15 M€ pour le budget de la commune.

Comme chaque année, les charges de personnel évolueront aussi en fonction du GVT (glissement - vieillissement - technicité) et de l'évolution des carrières individuelles, le gouvernement ayant fait savoir que les règles d'ouverture des promotions internes allaient être assouplies. Cette mesure sera effective au 1^{er} janvier 2024 et aura pour objectif de dynamiser les parcours de carrière des agents et de permettre aux employeurs publics d'offrir davantage de perspectives d'évolution professionnelle.

Comme toutes les collectivités, la Ville devra aussi assumer ce qui sera décidé dans le cadre de la future réforme de la fonction publique. Le tassement des grilles indiciaires, dû notamment à la réindexation régulière des grilles les plus basses sur le Smic, mais aussi à l'impact des mesures catégorielles, devrait constituer le plus gros chantier de la réforme. Se profile également la possible généralisation d'une prime au mérite collective. Autre sujet majeur, il serait question d'instaurer une négociation annuelle, voire pluri-annuelle, des rémunérations, afin qu'employeurs et syndicats territoriaux puissent anticiper les évolutions de la masse salariale.

Enfin, dans le cadre de ses priorités politiques, la collectivité renforcera en 2024 ses effectifs dans certains domaines :

- **Les sports avec l'ouverture sur une année pleine du stade nautique et le souhait d'accueillir au mieux les scolaires et le public ;**
- **L'éducation, aussi bien sur le temps scolaire qu'extrascolaire ;**
- **L'aménagement et la végétalisation des espaces publics ;**
- **La transition énergétique, écologique et l'entretien des bâtiments communaux ;**
- **La sécurité, la prévention et l'animation dans les quartiers « sensibles » ;**
- **Certains services administratifs pour accompagner au mieux la dynamique des actions municipales et mener les projets d'investissement.**

Globalement, les effectifs de la Ville de Talence devraient être légèrement plus élevés qu'en 2023 (entre les recrutements prévus et la réouverture sur une année pleine du stade nautique).

EFFECTIFS AU 31/12	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TITULAIRES	511	508	509	505	510	501	505
CONTRACTUELS	207	218	237	256	224	261	291
TOTAL	718	726	746	761	734	762	796

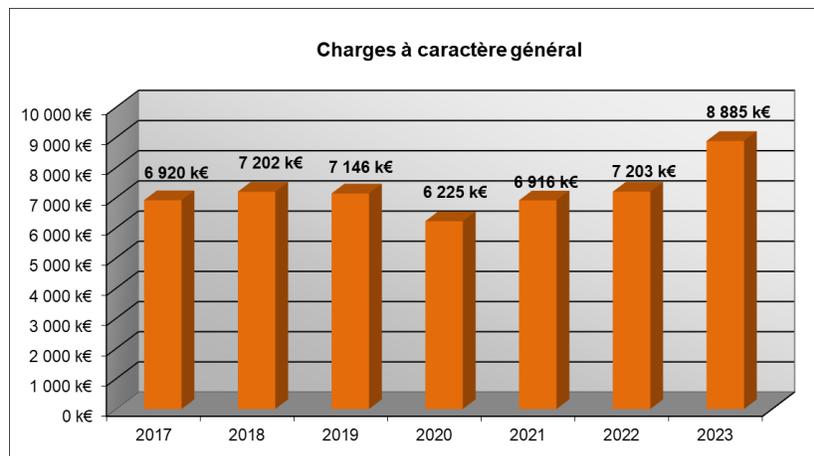
Face à cette augmentation importante des charges de personnel (dont une large partie est imposée par la réglementation sans compensation), la collectivité doit trouver des pistes d'optimisation sur les heures supplémentaires par exemple ou dans le cadre de certains départs. La mobilité interne est aussi un outil devant concourir à cet objectif de maîtrise de la masse salariale. A ce sujet, la Ville de Talence a effectué un travail important au cours des dernières années. Ce sont en effet 11 et 16 postes qui ont été pourvus en 2022 et 2023 par des agents déjà présents au sein de la collectivité.

La Ville continuera enfin de porter son attention sur trois sujets majeurs :

- **Le bien-être au travail**, un service étant en partie dédié à ce sujet ;
- **Le développement des carrières individuelles**, en encourageant encore les mobilités internes et les évolutions professionnelles ;
- **Le renfort de la formation** pour l'ensemble des niveaux de la hiérarchie avec un budget alloué en hausse de près de 40 k€.

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Concernant les charges à caractère général, l'année 2023 aura marqué un tournant. Tandis que leur évolution était restée jusque-là très maîtrisée (+0,8 % par an en moyenne entre 2017 et 2022), l'inflation des prix et notamment ceux du gaz et de l'électricité aura eu pour conséquence une augmentation très significative de ces charges (+23,4 %). Elles s'élèveront au compte administratif 2023 à environ 9 M€ (contre 7,2 M€ au CA 2022).



Au budget primitif 2024, comptant sur une inflation plus modérée, il est prévu d'inscrire 10 007 k€ au chapitre des charges à caractère général (+4,4 % par rapport au BP 2023).

	BP 2023	PROJET BP 2024	Evo. BP 2023/2024
Chapitre 011 - Charges à caractère général	9 586 k€	10 007 k€	4,4%
Fluides et chauffage	2 851 k€	2 429 k€	-14,8%
Carburants	202 k€	211 k€	4,3%
Alimentation	817 k€	1 018 k€	24,5%
Autres achats	1 043 k€	1 200 k€	15,1%
Entretien, réparation et maintenance	2 258 k€	2 470 k€	9,4%
Locations mobilières et immobilières, charges locatives	165 k€	45 k€	-73,1%
Achats de prestations de services	734 k€	802 k€	9,2%
Assurances	174 k€	178 k€	2,6%
Affranchissement et télécommunications	150 k€	150 k€	0,0%
Impôts et taxes	234 k€	118 k€	-49,5%
Formation et déplacement personnel	109 k€	136 k€	24,9%
Insertions, catalogues et imprimés	241 k€	245 k€	1,4%
Transport	143 k€	141 k€	-1,3%
Réceptions	34 k€	0 k€	-100,0%
Conseils communaux	120 k€	120 k€	0,0%
Autres charges générales	311 k€	745 k€	140,0%

Il est a priori prévu une baisse à compter du 1^{er} janvier 2024 des prix du gaz (-7 % en moyenne) et de l'électricité (-20 % en moyenne), permettant une économie de 0,5 M€ environ sur la facture énergétique.

A l'inverse, des crédits supplémentaires sont prévus pour tenir compte de l'ouverture sur une année pleine du stade nautique. Il est aussi anticipé une poursuite de l'inflation du prix des produits alimentaires (budget total de plus de 1 M€ pour la production des 2 800 repas servis quotidiennement dans les écoles).

La collectivité souhaite aussi fournir un effort pour l'aménagement et la végétalisation des espaces publics (+150 k€), le traitement des déchets et des bio-déchets (+75 k€), ainsi que la formation des agents (+40 k€).

Il est enfin décidé de reconduire les deux enveloppes dédiées au Conseil municipal des enfants (16 k€) et aux Conseils Participatifs de Quartier (120 k€).

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

En 2023, la Ville a très sensiblement renforcé son soutien financier au secteur associatif et au Centre communal d'action sociale (CCAS). A titre d'exemple, pour ce dernier, une délibération a été prise en novembre 2023 pour augmenter la subvention votée au budget primitif de 450 k€. L'objectif était notamment de palier à des difficultés de trésorerie, en ayant à l'esprit que cette subvention supplémentaire permettrait de couvrir la fin de l'exercice 2023 et les premiers mois de l'exercice 2024.

Au budget primitif 2024, les crédits inscrits à ce chapitre (8 343 k€) sont donc quasiment stables par rapport à ceux votés au BP 2023 (8 442 k€¹), mais en très nette hausse par rapport à 2022.

¹ Retraitement fait des crédits qui étaient jusqu'en 2023 inscrits au chapitre 67.

	BP 2023	PROJET BP 2024	Evo. BP 2023/2024
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	8 442 k€	8 343 k€	-1,2%
Subventions aux associations	2 475 k€	2 475 k€	0,0%
Subvention au CCAS	4 250 k€	4 100 k€	-3,5%
Indemnités, cotisations et frais de formation des élus	533 k€	534 k€	0,2%
Contribution aux écoles privées	459 k€	467 k€	1,8%
Participations au PLIE et à la Mission Locale	140 k€	140 k€	0,0%
Subvention régie des transports	250 k€	273 k€	9,0%
Autres charges de gestion courante	335 k€	354 k€	5,8%

Au sein de ce chapitre de dépenses, les subventions versées au CCAS (4 100 k€) et aux associations (2 475 k€) représentent donc la majeure partie des crédits. Ce soutien renouvelé traduit la volonté de la Ville de poursuivre son action de proximité auprès des Talençais les plus fragiles et des publics fréquentant les associations.

Les autres postes de dépenses de ce chapitre sont nettement moins importants et sont quasiment stables entre 2023 et 2024.

A noter tout de même que la subvention versée au budget annexe de la régie des transports est en augmentation (+9,0 %) pour s'établir à 273 k€. On l'explique :

- D'une part, par la hausse des charges de personnel (revalorisations successives des rémunérations) ;
- D'autre part, par une dotation aux amortissements en progression en lien avec l'acquisition du nouveau bus.

Sont aussi inscrits des crédits à hauteur de 210 k€ pour que la commune puisse indemniser un commerçant dans le cadre de la requalification du quartier de Thouars (l'opération n'ayant pas pu se finaliser sur l'exercice 2023).

Il est enfin provisionné 144 k€ pour diverses autres charges exceptionnelles (remboursements d'usagers, subventions exceptionnelles...).

Chapitre 014 - Atténuations de produits

Ce chapitre de dépenses retrace les relations financières avec Bordeaux Métropole. Selon les dernières données communiquées, il sera proposé au budget primitif 2024 que ces dépenses restent quasiment stables.

	BP 2023	PROJET BP 2024	Evo. BP 2023/2024
Chapitre 014 - Atténuations de produits	7 169 k€	7 178 k€	0,1%
Attribution de compensation Bordeaux Métropole	6 819 k€	6 828 k€	0,1%
FPIC	350 k€	350 k€	0,0%

L'attribution de compensation de fonctionnement versée à Bordeaux Métropole évolue de 0,1 %, sous l'effet de la révision des niveaux de service dans le cadre de la mutualisation du service informatique (augmentation du parc de matériel informatique, développement des logiciels métier...).

La participation au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) reste stable (350 k€).

Chapitre 66 – Charges financières

En lien avec la remontée des taux d'intérêts et les derniers contrats d'emprunts signés (5 M€ auprès de la Banque Postale en fin d'année 2022 et 5 M€ auprès de la Société Générale tout au long de l'année 2023), les frais financiers supportés par la Ville sont en hausse. Ils passent de 710 k€ à 966 k€ entre les budgets primitifs 2023 et 2024, revenant à un niveau comparable à ceux de 2015 et 2016.

Chapitre 67 – Charges spécifiques

Avec le changement de nomenclature comptable (passage en M57 au 1^{er} janvier 2024), la plupart des crédits qui étaient imputés au chapitre 67 le sont désormais au chapitre 65. Il ne reste plus que les annulations de titres :

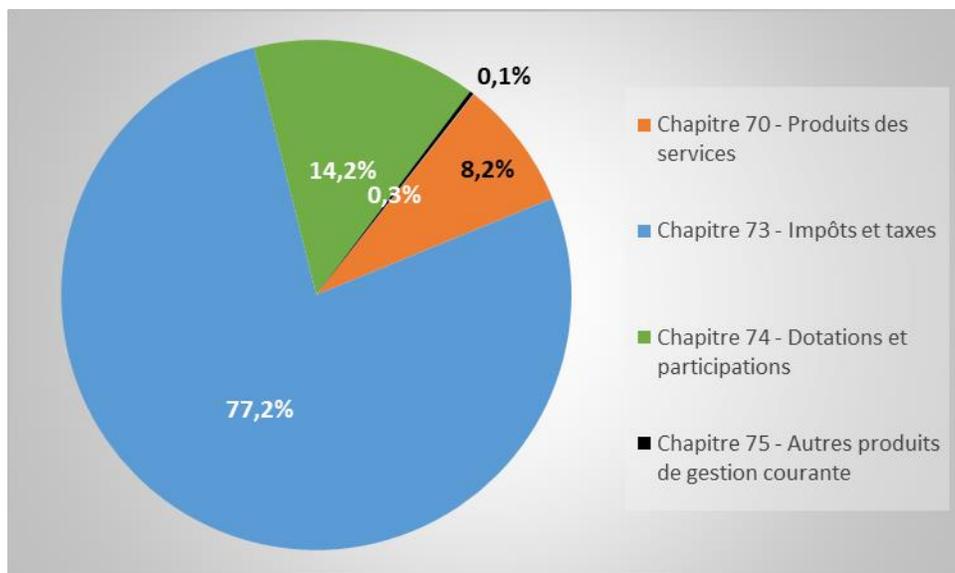
	BP 2023	PROJET BP 2024	Evo. BP 2023/2024
Chapitre 67 - Charges spécifiques	15 k€	14 k€	-4,8%
Titres annulés	15 k€	14 k€	-4,8%

2.2 Des recettes de fonctionnement plutôt dynamiques

A priori un peu moins élevée qu'au budget primitif 2023 (+6,4 %), la dynamique des recettes réelles de fonctionnement restera tout de même plutôt favorable (+4,4 %). Elles s'élèvent à 58 972 k€ au budget primitif 2024 (contre 56 513 k€ au BP 2023).

	BP 2023	PROJET BP 2024	Evo. BP 2023/2024
Recettes de fonctionnement	57 235 k€	59 729 k€	4,4%
Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté	0 k€	0 k€	so
Chapitre 013 - Atténuation de charges	50 k€	30 k€	-40,0%
Chapitre 70 - Produits des services	4 203 k€	4 843 k€	15,2%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	43 820 k€	45 555 k€	4,0%
Chapitre 74 - Dotations et participations	8 308 k€	8 395 k€	1,0%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	132 k€	148 k€	12,5%
Chapitre 76 - Produits financiers	0 k€	0 k€	so
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0 k€	0 k€	so
Chapitre 78 - Reprises sur provisions	0 k€	0 k€	so
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	722 k€	758 k€	4,9%
soit recettes réelles de fonctionnement	56 513 k€	58 972 k€	4,4%
soit excédent de fonctionnement reporté	0 k€	0 k€	so
soit recettes d'ordre de fonctionnement	722 k€	758 k€	4,9%

Même si les dotations et participations sont à nouveau en hausse (progression de la dotation globale de fonctionnement), la part des ressources fiscales dans la composition des recettes de fonctionnement est une nouvelle fois très importante.



Chapitre 73 – Impôts et taxes

Comme souvent sur les dernières années, **la croissance du produit des impôts et taxes explique une part importante de celle des recettes de fonctionnement**. Pour 2024, la progression prévisionnelle est fixée à 4,0 % (soit +1,7 M€) :

	BP 2023	PROJET BP 2024	Evo. BP 2023/2024
Chapitre 73 - Impôts et taxes	43 820 k€	45 555 k€	4,0%
Taxes foncières et d'habitation	38 500 k€	40 735 k€	5,8%
Dotation de solidarité métropolitaine	2 100 k€	2 100 k€	0,0%
DMTO (droits de mutation à titre onéreux)	2 500 k€	2 000 k€	-20,0%
Taxe sur l'électricité	650 k€	650 k€	0,0%
Droits de place	20 k€	20 k€	0,0%
Taxe Locale sur la publicité extérieure	50 k€	50 k€	0,0%

Représentant plus des deux tiers des recettes réelles de fonctionnement, **le produit des taxes foncières et taxe d'habitation s'élève à 40 735 k€ au budget primitif 2024 (contre 38 500 k€ au BP 2023, soit +5,8 %)**.

Pour la neuvième année consécutive, les taux d'imposition n'augmenteront pas, la progression du produit des taxes foncières et d'habitation est donc uniquement liée à celle des bases d'imposition. Pour 2024, les hypothèses suivantes ont été prises :

- +4,0 % pour la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives (décidée au niveau national et fonction de l'inflation entre novembre 2022 et novembre 2023²) ;
- +1,5 % de variation physique (construction/agrandissement/rénovation).

Il importe de noter que pour cette recette stratégique du budget communal, la prévision budgétaire pour 2024 est faite au regard du montant du produit estimé par les services fiscaux à la fin du premier trimestre de l'année 2023 (38,6 M€).

Viennent ensuite les droits de mutation à titre onéreux. En toute logique, une baisse de cette recette est anticipée pour 2024 (2 000 k€, contre 2 500 k€), en lien avec la conjoncture économique et un marché de l'immobilier en berne.

Avant de recevoir les informations de la part de Bordeaux Métropole³, il était envisagé que la dotation de solidarité métropolitaine reste stable (2 100 k€). Pour rappel, en application du pacte financier et fiscal métropolitain, la DSM 2024 est indexée sur l'évolution entre 2023 et 2024 des ressources fiscales élargies et des dotations de l'Etat perçues par Bordeaux Métropole, déduction faite de la part métropolitaine de la contribution au fond de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Enfin, par mesure de prudence, il sera proposé que les autres produits fiscaux restent également stables entre les budgets primitifs 2023 et 2024.

² Ce chiffre est désormais connu et s'établit à 3,9 %.

³ Depuis, Bordeaux Métropole nous a communiqué un montant prévisionnel pour 2024 de 2 258 k€.

Chapitre 74 – Dotations et participations

Pour la deuxième année consécutive, l'Etat s'est engagé dans le cadre de la loi de finances pour 2024 à augmenter l'enveloppe des dotations versées aux collectivités locales. **Il est donc proposé d'inscrire au budget primitif 2024 un montant légèrement revu à la hausse (+1,0 %). Les dotations et participations passent ainsi de 8 308 k€ à 8 395 k€.**

	BP 2023	PROJET BP 2024	Evo. BP 2023/2024
Chapitre 74 - Dotations et participations	8 308 k€	8 395 k€	1,0%
Part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement	4 550 k€	4 650 k€	2,2%
Dotation de solidarité urbaine	2 600 k€	2 700 k€	3,8%
Dotation nationale de péréquation	295 k€	250 k€	-15,3%
Participations autres organismes (CAF principalement)	490 k€	600 k€	22,4%
Compensations fiscales	150 k€	150 k€	0,0%
Autres dotations et participations	223 k€	45 k€	-79,8%

Entre la suspension de l'écrêtement de la part forfaitaire, l'évolution démographique (positive) et la croissance de la dotation de solidarité urbaine, **la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat sera à priori en hausse de près de 150 k€, soit une augmentation légèrement supérieure à celle de l'année passée (100 k€).**

Chapitre 70 – Produits des services

Avec la réouverture sur une année pleine du stade nautique et l'augmentation continue de la fréquentation des services périscolaires et extrascolaires (la restauration et les centres de loisirs notamment), les produits des services devraient être en hausse en 2024. **Il est ainsi proposé d'inscrire 4 843 k€ au BP 2024 (contre 4 203 k€ au BP 2023) :**

	BP 2023	PROJET BP 2024	Evo. BP 2023/2024
Chapitre 70 - Produits des services	4 203 k€	4 843 k€	15,2%
Redevances d'occupation du domaine public	330 k€	330 k€	0,0%
Redevances services culturels	259 k€	259 k€	0,0%
Redevances services sportifs	291 k€	741 k€	154,7%
Redevances services périscolaires	1 630 k€	1 750 k€	7,4%
Reversement Métropole compétence propreté	936 k€	936 k€	0,0%
Remboursement de mise à disposition de personnels	156 k€	157 k€	0,6%
Redevance de stationnement	220 k€	220 k€	0,0%
Produit des FPS	0 k€	0 k€	so
Remboursement CCAS suite mutualisation informatique	64 k€	64 k€	0,0%
Autres produits	318 k€	387 k€	21,6%

Les autres recettes réelles de fonctionnement

Parmi les autres recettes de fonctionnement, il est prévu que les remboursements de charges de personnel (chapitre 013 - le plus souvent dans le cadre d'arrêt maladie) soient en diminution (de 50 k€ à 30 k€), au regard du produit réellement perçu en 2023 (40 k€).

Le produit des loyers (chapitre 75) est en augmentation (+12,5 %) pour s'élever à 148 k€, l'intégralité des locaux étant aujourd'hui occupés.

3. SECTION D'INVESTISSEMENT : DE NOMBREUX PROJETS A LANCER TOUT EN LIMITANT LE RECOURS A L'EMPRUNT

QUE RETENIR DES ORIENTATIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2024 ?

La Ville de Talence, forte d'une section de fonctionnement dont les équilibres sont restés préservés, a la capacité d'investir massivement pour soutenir l'attractivité du territoire et œuvrer à la transition écologique.

La Ville fait ainsi le choix de présenter un programme d'investissement de plus de 100 M€ entre 2024 et 2028, pour offrir aux Talençais des équipements adaptés et rénovés. L'effort en faveur de la transition écologique et de la sobriété énergétique est même encore renforcé, notamment sur les groupes scolaires (cours et bâtiments). Avec l'éducation, seront également priorités des secteurs tels que l'environnement, le cadre de vie et le vivre-ensemble.

L'exercice 2024 sera notamment marqué par la fin des paiements de trois projets finalisés en 2023, la poursuite des études de nombreuses autres opérations et le lancement des travaux du Grand Peixotto-Margaut.

3.1 Les dépenses d'investissement

Comme présenté dans le rapport sur les orientations budgétaires, la Ville poursuit en 2024 son programme d'investissement :

(en milliers d'euros)	2024	2025	2026	2027	2028
ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	8 570	12 160	11 600	3 900	3 400
Château des Arts	200	5 000	6 800	1 500	1 000
Grand Peixotto-Margaut	2 000	3 200	2 400		
Aménagement et végétalisation des espaces publics	1 970	1 330	150	150	150
Chaufferie biomasse	1 000				
Entretien du patrimoine et végétalisation	1 750	1 750	1 750	1 750	1 750
Travaux d'amélioration de la sobriété énergétique des bâtiments	500	500	500	500	500
Secours populaire - CTM	440				
Réouverture de la halte de Talence Médoquine	110	240			
Quartier de Thouais	500				
Rénovation de l'Eglise Notre-Dame	100	140			
VIVRE ENSEMBLE ET SOLIDARITES	5 277	4 000	16 300	11 755	8 000
Groupe scolaire Lapie	180				
Groupe scolaire Camus	150	700	4 500	2 575	2 000
Groupe scolaire Ravel (en complément de Bordeaux Métropole)		650			
Groupe scolaire Saint-Exupéry (en complément de Bordeaux Métropole)				500	500
Groupe scolaire Picasso (en complément de Bordeaux Métropole)				500	500
Plan cours d'écoles résilientes	200	200	200	200	
Extension lot des enfants	600	600			
Création de la maison de l'enfance (Curie/Espeleta)	200				
Création de la maison de la petite enfance (Pagnol)	100				
Nouvelle cuisine centrale	130	425	3 500	2 100	1 500
Pôle d'animation Crespy	650	850			
Salle de diffusion	100	275	4 000	3 680	2 000
Planétarium	80	200	4 100	2 200	1 000
Médiathèque Gérard Castagnéra	65				500
Stade nautique Henri Deschamps	1 150				
Grand Stade Pierre Paul Bernard (part communale) et construction d'un dojo	1 672				
Nouvel espace pour la gymnastique		100			
PROXIMITE-SECURITE ET PARTICIPATION CITOYENNE	350	200	350	0	350
Budget participatif	350		350		350
Vidéo-protection		200			
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 678	2 758	2 298	2 738	2 378
Acquisition de matériels	720	720	720	720	720
Attribution de compensation d'investissement versée à Bordeaux Métropole	738	778	818	858	898
Autres projets et dépenses imprévues	2 220	1 260	760	1 160	760
TOTAL DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	17 876	19 118	30 548	18 393	14 128
			100 064		
dont dépenses affectées à la transition écologique			37 495		

Au budget primitif 2024, hors restes à réaliser (qui seront repris dans le cadre d'un budget supplémentaire au moment de l'adoption du compte administratif 2023), **les dépenses d'investissement s'élèvent à 20 755 k€** (19 055 k€ hors remboursement d'emprunt sur ligne de trésorerie, contre 16 998 k€ au BP 2023) :

	BP 2023	PROJET BP 2024
Dépenses d'investissement	16 998 k€	20 755 k€
dont acquisitions foncières	300 k€	300 k€
dont dépenses d'équipement	13 088 k€	14 973 k€
dont versements Bordeaux Métropole (AC + remboursement RNS)	722 k€	758 k€
dont remboursement d'emprunt	2 000 k€	2 200 k€
dont remboursement d'emprunt sur ligne de trésorerie	0 k€	1 700 k€
dont dépôts et cautionnements reçus	5 k€	5 k€
dont autres dépenses réelles d'investissement	0 k€	62 k€
dont neutralisation ACI (opération d'ordre)	722 k€	758 k€
dont autres opérations d'ordre	160 k€	0 k€

Les dépenses d'équipement s'établissent à 15 273 k€ (y compris acquisitions foncières). Ces crédits serviront notamment à poursuivre ou engager les travaux suivants :

- La réalisation de nouvelles opérations :
 - o La réhabilitation et extension du groupe scolaire Camus : 150 k€
 - o La construction d'une nouvelle cuisine centrale : 130 k€
 - o La réouverture de la halte de Talence Médoquine : 110 k€
 - o Le Grand Peixotto-Margaut (bâtiments et jardins) : 3 000 k€
 - o La réhabilitation du château des Arts : 800 k€
 - o La construction d'une salle de diffusion : 100 k€
 - o La création d'un planétarium : 80 k€
 - o L'aménagement et la végétalisation de 7 places publiques : 1 560 k€
 - o Le réaménagement et la végétalisation des cours d'école : 220 k€
 - o L'installation d'une chaufferie biomasse au stade nautique : 800 k€
 - o L'ouverture d'un nouveau pôle d'animation à Crespy : 650 k€
 - o La création des maisons de l'enfance et de la petite enfance : 639 k€
 - o Les travaux sur l'Eglise Notre-Dame : 100 k€
- La finalisation de certaines opérations :
 - o Requalification du quartier de Thouars : 500 k€
 - o Deuxième phase de la vidéoprotection : 200 k€
- La mise en œuvre de travaux dans le cadre d'enveloppes annuelles :
 - o Travaux de sobriété énergétique : 500 k€
 - o Entretien du patrimoine : 1 750 k€
 - o Végétalisation de la Ville (en dehors des places) : 263 k€
 - o Aires de jeux pour enfants : 150 k€
 - o Budget participatif : 350 k€
 - o Acquisition de matériel pour le bon fonctionnement des services : 691 k€
- Et la fin des paiements en 2024 de 3 grands projets :
 - o La réhabilitation et extension du groupe scolaire Lapie : 100 k€
 - o La réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps : 400 k€
 - o La réhabilitation et extension du stade Pierre Paul Bernard et la construction du pôle administratif et sportif, ainsi que du Dojo : 355 k€

Il est également nécessaire d'inscrire au budget primitif 2024 un montant de 758 k€ au titre des reversements à Bordeaux Métropole dans le cadre de la mutualisation du service informatique.

Enfin, en lien avec les emprunts récemment souscrits, le remboursement du capital de la dette est en hausse et passe de 2 005 k€ à 2 205 k€. Des crédits de 1 700 k€ sont également inscrits en recettes et dépenses d'investissement (article 16441 – Opérations afférentes à l'emprunt) pour permettre à la collectivité d'emprunter et de rembourser (à la manière d'une ligne de trésorerie) un prêt contracté auprès de la Société Générale, qui sera définitivement consolidé en juin 2024.

3.2 Les recettes d'investissement

Pour financer ces dépenses, **la Ville de Talence peut compter en 2024 sur d'importantes ressources propres d'un montant total de 9 142 k€ :**

- L'épargne dégagée de la section de fonctionnement : 2 977 k€
 - o Dotation aux amortissements de 2 209 k€
 - o Virement de la section de fonctionnement de 768 k€
- Le FCTVA : 2 100 k€
- La taxe d'aménagement : 650 k€
- Les subventions : 100 k€
- La cession de propriétés (dont Pressensé) : 3 200 k€

Pour équilibrer ce budget (et avant la reprise des résultats et des restes à réaliser), il sera donc nécessaire d'inscrire un emprunt de 9 913 k€ (contre 12 307 k€ au BP 2023). Comme chaque année, il sera en tout ou partie contracté en fonction du taux de réalisation de nos investissements et de l'évolution réelle de nos dépenses et recettes de la section de fonctionnement.

	BP 2023	PROJET BP 2024
Recettes d'investissement	28 528 k€	20 755 k€
dont subventions	998 k€	100 k€
dont FCTVA et taxe d'aménagement	1 650 k€	2 750 k€
dont produits des cessions d'immobilisation	0 k€	3 200 k€
dont autres recettes réelles d'investissement	0 k€	115 k€
dont virement de la section de fonctionnement	1 198 k€	768 k€
dont excédent de fonctionnement capitalisé	10 441 k€	0 k€
dont dotation aux amortissements	1 775 k€	2 209 k€
dont autres opérations d'ordre	160 k€	0 k€
dont emprunt d'équilibre	12 307 k€	9 913 k€
dont emprunt sur ligne de trésorerie	0 k€	1 700 k€

EN CONCLUSION :

Il y a un peu plus d'un an, lorsque la crise inflationniste a débuté, les collectivités locales ont été en grande difficulté pour équilibrer leur budget primitif 2023. La Ville de Talence a dû adapter sa stratégie financière, mais surtout a bénéficié de la gestion rigoureuse des dernières années du mandat précédent.

Dans un contexte budgétaire encore compliqué, **la Ville de Talence dispose des marges de manœuvre pour mener à bien ses missions du quotidien auprès des Talençais et porter un ambitieux programme d'investissement.**

Ce dernier doit notamment nous amener à adapter notre patrimoine pour répondre aux enjeux auxquels nous faisons face aujourd'hui : la transition écologique, la fragilisation de certaines populations, l'éducation des plus jeunes, la sécurité et la prévention de la délinquance, sans oublier la préservation de notre cadre de vie.

Les budgets primitifs 2024 et suivants seront la traduction financière des réponses apportées par la Ville de Talence à ces enjeux, tout en respectant l'engagement fort de ne pas augmenter les taux d'imposition.